

Communiqué News Release

Pour publication immédiate

Also available in English

DES MILITANTS EXHORTENT LES DIRIGEANTS DES PROVINCES À RÉSISTER À UNE LOI MORTELLE ET À ABOLIR LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES TRAVAILLEUSE(-EUR)S DU SEXE

TORONTO, 17 décembre 2014 — Aujourd'hui, à l'occasion de la Journée internationale pour mettre fin à la violence envers les travailleuse(-eur)s du sexe, ces travailleuse(-eur)s et leurs alliés lancent un message clair aux dirigeants des provinces : rejetez la nouvelle loi délétère du gouvernement fédéral sur le travail du sexe. La première ministre de l'Ontario, Kathleen Wynne, a déjà exprimé sa « vive inquiétude » que la loi, entrée en vigueur le 6 décembre, ne contribuera pas à la sécurité des travailleuse(-eur)s du sexe — et la procureure générale de la province a commencé à en évaluer la validité constitutionnelle. Les organismes Sex Professionals of Canada (SPOC) et Maggie's - Toronto Sex Workers' Action Project, le Réseau juridique canadien VIH/sida, le programme de réduction des méfaits pour femmes COUNTERfit et les éditeurs de l'hebdomadaire torontois NOW exhortent les autres premiers ministres à emboîter le pas et les procureurs généraux à ne pas appliquer cette nouvelle loi aux conséquences mortelles.

« Aujourd'hui est une journée importante pour souligner la terrible violence que subissent nos collègues, au Canada et dans le monde », a affirmé Valerie Scott, coordonnatrice juridique de SPOC. « Les travailleuse(-eur)s du sexe sont abandonnées par leur propre gouvernement fédéral, dans cette nouvelle loi. Si les dirigeants veulent vraiment améliorer notre sécurité, ils cesseront de criminaliser notre métier, nos lieux de travail et nos clients. »

« En 2013, la Cour suprême du Canada a tranché que plusieurs dispositions relatives à la prostitution, dans le Code criminel, étaient inconstitutionnelles en raison des préjudices qu'elles entraînent pour la sécurité et la vie des femmes, des hommes et des personnes trans pratiquant le travail du sexe », a signalé Richard Elliott, directeur général du Réseau juridique canadien VIH/sida. « Mais au lieu d'écouter les travailleuse(-eur)s du sexe et de respecter le jugement de la Cour suprême, le gouvernement fédéral a forcé l'adoption d'une loi qui en réplique largement les préjudices et qui ajoute de nouvelles interdictions criminelles radicales. Nous exhortons les procureurs généraux des provinces à ne pas se faire complices de cette violence

législative à l'égard des travailleuse(-eur)s du sexe; aujourd'hui, 190 avocats des quatre coins du Canada ont signifié à la première ministre et à la procureure générale de l'Ontario qu'ils sont eux aussi vivement préoccupés que cette nouvelle loi malavisée ne bafoue les droits humains des travailleuse(-eur)s du sexe. »

« Les travailleuse(-eur)s du sexe font actuellement face à une incertitude constante; nos vies et notre sécurité sont entre les mains du gouvernement. Nous sommes terrifiées et exténuées par la crainte quotidienne d'arrestation et les décès constants au sein de notre communauté » explique Arlene Jane Pitts, coordonnatrice du programme de réduction des méfaits pour femmes COUNTERfit. « J'ai terriblement peur de la violence que cette loi continuera d'engendrer et qui coûtera ultimement la vie des personnes que l'on aime ».

« Il sévit au Canada une épidémie de violence à l'égard des travailleuse(-eur)s du sexe », a souligné Jean McDonald, directrice générale de Maggie's Toronto. « La première ministre Wynne, la procureure générale Meilleur et leurs homonymes des autres provinces doivent démontrer leur engagement à enrayer cette épidémie. Compte tenu des graves préjudices en cause, ils doivent agir pour empêcher que des poursuites ne soient engagées pendant que la constitutionnalité de la nouvelle loi est contestée. »

Entre-temps, les travailleuse(-eur)s du sexe doivent pouvoir continuer leur travail. La nouvelle loi vise à les réduire au silence, en limitant leur capacité d'annoncer leurs services en ligne ou dans des médias imprimés. Or à Toronto, les éditeurs du magazine NOW ont affirmé qu'ils continueront de publier les annonces de travailleuse(-eur)s du sexe indépendantes dans leurs pages. « Nous avons toujours refusé de faire de la discrimination contre le travail du sexe et les personnes qui l'exercent », a déclaré Alice Klein, rédactrice en chef et p.-d.g. de la publication. « La publicité est un moyen beaucoup plus sécuritaire d'interagir et de faire affaire avec des clients. Les dispositions de la loi sur la publicité encouragent la stigmatisation et la violence à l'égard des travailleuse(-eur)s du sexe. »

Pour consulter la lettre de 190 avocats canadiens à la première ministre Wynne, visitez www.aidslaw.ca/travaildusexe.

-30-

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Janet Butler-McPhee
Directrice des communications
Réseau juridique canadien VIH/sida
jbutler@aidslaw.ca
Bureau : 416-595-1666, poste 228
Cellulaire : 647-295-0861